

### *On ne battra pas en retraite*

Le gouvernement a proposé aux partenaires sociaux que les discussions sur la réforme des retraites ne commencent que début avril ce qui exclut une adoption par le parlement en juillet.....Concertation qui débiterait en lien avec les travaux du COR (conseil d'orientation des retraites)

Des temps de négociation et de concertation sont nécessaires pour établir les mesures qui seront les plus à même de pérenniser les régimes de retraite actuels, a rappelé la CFTC.

D'ailleurs, la confédération a été entendue et l'étude du dossier des retraites devant le parlement a été repoussé à l'automne. La réforme des retraites ne doit en aucun cas être faite dans la précipitation.

### **La CFTC défend la retraite à 60 ans !**

Le sujet des retraites, régulièrement traité dans les médias depuis quelques semaines, ne laisse personne indifférent. Surtout lorsqu'il s'agit de

reporter l'âge de départ à la retraite.

Les pensions des retraites étant déjà modestes, la CFTC ne cautionnera pas de réforme qui se traduirait par plus de souffrance au travail, plus longtemps.....Elle ne manquera pas non plus de défendre le régime des retraites de la fonction publique, en rappelant par exemple, notre attachement au calcul de la pension sur les six derniers mois d'activité, ou aux bonifications d'ancienneté pour les mères de famille.

**Il faut rester vigilants pour que les fonctionnaires ne soient pas les boucs émissaires des déficits.**

Parallèlement aux démarches politiques, la CFTC a souhaité que son positionnement soit enrichi d'avis par la réalisation d'une enquête en ligne auprès des adhérents.

Il en ressort :

- Le relèvement de l'âge est l'un des leviers d'action que propose le gouvernement pour financer les retraites. Or 71% des répondants ne souhaitent pas prolonger leur activité au-delà de 60 ans si leur situation professionnelle le permet.

Une contrainte financière pèse donc sur ce choix.

- L'Inquiétude des salariés quant au montant de leurs pensions : 87% veulent que le minimum de pension de retraite soit équivalent à 100% du SMIC (ce que propose la CFTC).

Une majorité propose et se prononce pour une CSG majorée, concernant notamment le capital, les stocks options et le bonus.

La CFTC propose que tous les revenus et notamment ceux du capital participent pleinement au financement de nos retraites. En effet, il faut agir sur les ressources. Pour nous, **le vrai sujet est celui d'une juste répartition de la richesse produite.**

Concernant le dossier pénibilité, une large majorité est pour un départ anticipé pour les métiers pénibles

Une des grandes préoccupations de la CFTC, qui souhaite en faire un dossier phare, en dehors des retraites.